LA RESTAURATION NE SAUVERA PAS LA NATURE

L’idée de « restaurer » la nature relève d’un rêve qui ne repose sur aucune base scientifique solide. Le problème est déjà inscrit dans le règlement européen sur la restauration de la nature, lui-même fondé sur des directives conçues à l’origine pour des objectifs très différents et qui, pour certaines, sont difficilement compatibles entre elles. Surtout, ce règlement ne repose sur aucune vision globale du fonctionnement des écosystèmes. Lors de son élaboration, les points de vue des milieux favorables à la protection de la nature ont largement dominé les débats.

L’un des principaux instruments prévus par ce règlement est l’élaboration de plans nationaux de restauration, puis leur mise en œuvre. Ce processus est actuellement engagé dans tous les États membres de l’Union européenne. En septembre 2026, la Finlande a publié pour consultation un résumé de son projet de plan national de restauration. Ce document constitue un exemple particulièrement instructif des difficultés auxquelles cette démarche risque de se heurter.

Les mots sont réarrangés, les formulations alourdies, mais que veut-on réellement faire ? Le texte apporte très peu de réponses concrètes. Et, pour l’essentiel, ce qu’il énonce n’a rien de nouveau.

Le Plan ne précise même pas les mesures concrètes qui devront être prises. Il suppose pourtant que l’État s’engagera pour plusieurs décennies et mobilisera des milliards d’euros, sans que l’on sache réellement ce que ces sommes permettront d’obtenir sur le terrain.

Je comprends que des responsables politiques puissent être séduits par un projet qui promet à peu près tous les bienfaits imaginables. Je suis en revanche surpris que des chercheurs ne s’interrogent pas davantage sur le caractère largement creux de cette démarche.

Les plans de restauration et leur mise en œuvre offrent aussi, de fait, aux administrations et aux militants de l’environnement des emplois, des responsabilités et une influence accrue. Cette dimension, pourtant évidente, est pratiquement absente du débat.

Bien entendu, certaines interventions peuvent être utiles. On peut supprimer des barrages qui entravent les cours d’eau, replanter des forêts là où elles ont été détruites ou remplacer certaines espèces d’arbres introduites par des espèces indigènes.

Le projet finlandais ne définit d’ailleurs pas clairement ce qu’il entend par restauration des forêts. Il prévoit néanmoins d’accroître la superficie des forêts anciennes et la quantité de bois mort, d’abandonner les coupes rases et de développer davantage la sylviculture à couvert continu.

La nature est d'une grande diversité en Europe et ne peut retrouver son état d'origine

Mais croire que les mêmes principes de conservation et les mêmes pratiques de gestion peuvent être appliqués partout en Europe témoigne d'une méconnaissance de l'extraordinaire diversité des écosystèmes européens.

Prenons un exemple simple. En Finlande, le brûlage dirigé de certaines parcelles forestières peut être utilisé pour créer des habitats favorables aux insectes dépendant du bois brûlé. Dans le sud de l'Europe, en revanche, les incendies répétés peuvent dévaster des forêts entières et mettre en danger les populations locales. Une pratique présentée comme favorable à la biodiversité dans un contexte peut donc être catastrophique dans un autre.

Ni les auteurs du règlement européen sur la restauration de la nature ni ceux du projet de plan national finlandais ne semblent avoir suffisamment pris en compte une réalité fondamentale : **la nature n'est pas une machine que l'on peut remettre dans son état d'origine.**

Quelques interventions standardisées ne peuvent pas ramener durablement un écosystème à un prétendu « bon état ». Mais qu'entend-on exactement par « bon état » ? Les documents ne le définissent pas clairement pour chaque type d'habitat et n'expliquent pas davantage comment cet état devrait être atteint.

Quelles espèces, ou quels groupes d'espèces, devraient servir de référence ?

Les oiseaux occupent une place importante dans le Plan. Mais les oiseaux ne sont pas des « ingénieurs » qui construisent ou dirigent les écosystèmes. Ils s'installent là où les conditions leur conviennent. Quelle espèce faudrait-il alors choisir pour définir la qualité d'un milieu ? Une espèce rare ? Une espèce menacée ?

Le problème est évident : améliorer les conditions de vie d'une espèce peut en détériorer celles de nombreuses autres.

Que faisons-nous lorsque les loups mangent les cervidés sauvages, lorsque les pygargues à queue blanche mangent les eiders, lorsque les cormorans mangent les perches ou lorsque les chevreuils broutent la végétation des prairies ? Les genévriers peuvent offrir un abri aux nids d'eiders, mais leur développement peut aussi transformer et dégrader une prairie.

Un écosystème est un réseau complexe d'interactions entre de nombreuses espèces et leur environnement. Il ne peut être piloté en fonction d'une seule espèce, ni même de quelques « espèces clés ».

La nature n'a pas d'état final

Les habitats que l'on souhaite aujourd'hui « restaurer » n'ont pas nécessairement connu, dans le passé, l'état que nous considérons aujourd'hui comme leur état « naturel » ou « optimal ».

Leur état actuel est le résultat d'une évolution qui s'est déroulée sur des milliers d'années. Cette évolution se poursuivra selon les lois propres à la nature, même si nous cherchons à l'arrêter.

Les habitats que nous observons aujourd'hui ne sont que des étapes de cette évolution. Ils dépendent à la fois des espèces présentes et de nombreux facteurs environnementaux : relief,

climat, température, quantité et répartition des précipitations, événements météorologiques exceptionnels, etc. La composition des communautés vivantes n'est jamais figée. Elle change constamment, notamment sous l'effet d'une multitude de facteurs aléatoires et imprévisibles.

Les couches de tourbe enfouies sous une tourbière actuelle racontent ainsi une longue histoire.

Une tourbière peut avoir commencé comme un marais riche alimenté par une source. Elle a ensuite pu évoluer vers une tourbière à épicéas. Avec l'accumulation de la tourbe, elle a pu devenir un milieu ouvert alimenté par les eaux de ruissellement provenant des collines environnantes. Puis, lorsque la couche de tourbe s'est encore épaissie, elle a pu devenir la tourbière à sphaignes alimentée principalement par les précipitations que nous observons aujourd'hui.

Et demain ? Son évolution dépendra notamment de celle du climat.

Il en va de même pour les lacs. Ils accumulent des sédiments, deviennent progressivement moins profonds, se comblent et finissent, à très long terme, par se transformer en marais, en tourbières ou en forêts.

Ce qu'un ornithologue peut considérer comme une zone humide « dégradée » peut donc être, du point de vue de l'évolution naturelle, une prairie alluviale ou un marais évoluant normalement vers une tourbière ou une forêt. Son état naturel n'a rien de « mauvais » ; il ne correspond simplement pas aux préférences de certains observateurs.

La progression des roselières le long des rives n'est pas non plus uniquement le résultat de l'eutrophisation. Elle fait partie de la succession naturelle des milieux riverains et a souvent été accélérée par la disparition du pâturage sur les berges.

Les changements de biodiversité ne sont pas toujours dus à la gestion des habitats

Les changements rapides que l'on observe aujourd'hui dans l'abondance et la répartition de certaines espèces sont souvent liés au réchauffement climatique et à des conditions météorologiques devenues plus irrégulières.

Le déclin de certaines populations d'oiseaux des jeunes forêts, comme le pinson des arbres ou le pouillot véloce, peut être lié aux épisodes de froid pendant la période de reproduction. De même, la disparition de certains papillons des prairies qui passent l'hiver près du sol peut être favorisée par des hivers doux, au cours desquels la surface du sol alterne entre humidité et gel.

Ces phénomènes ne peuvent donc pas nécessairement être corrigés en modifiant localement les habitats.

La nature n'a pas besoin d'un état idéal défini par l'homme

L'idée selon laquelle des mesures de restauration permettraient de ramener la nature à un « bon état » est, dans son principe même, difficilement défendable.

Il est tout aussi discutable de considérer que la majorité des milieux naturels seraient aujourd'hui en mauvais état et qu'il faudrait les ramener à un état jugé « bon » en intervenant sur les arbres, les sols ou l'hydrologie.

Dans les espaces protégés, la mise en œuvre de telles mesures soulève une autre question fondamentale : **faisons-nous suffisamment confiance à la nature pour la laisser évoluer par elle-même ?**

Si chaque changement doit être corrigé pour correspondre à l'idée que quelques experts ou militants se font d'un état idéal, la nature n'est plus véritablement laissée à sa propre évolution.

Qui décide alors de ce qui est « bon » pour chaque habitat ? Et sur quelles bases scientifiques ?

Le véritable défi est le changement climatique

La menace la plus importante qui pèse aujourd'hui sur les écosystèmes est le changement climatique.

Même si nous parvenions à ramener la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère aux niveaux de l'époque préindustrielle, cela ne ramènerait pas pour autant la nature à l'état qu'elle connaissait avant l'industrialisation. Cela ne mettrait pas non plus fin à son évolution.

La nature n'est pas un système figé que l'on pourrait restaurer à une date choisie dans le passé.

Si des milliards d'euros doivent être consacrés à la protection de la nature, la question essentielle est donc celle de leur efficacité réelle. Une partie de ces moyens pourrait être consacrée à la lutte contre le changement climatique, plutôt qu'à des interventions visant à imposer aux écosystèmes un état considéré comme idéal.

Le changement climatique ne peut pas être arrêté en intervenant sans cesse sur la nature vivante. Il faut agir sur les causes qui relèvent de l'activité économique et des modes de consommation.

Seppo Vuokko

Biologiste, écrivain scientifique spécialisé dans les questions de nature
seppo.vko@gmail.com
Le 23 septembre 2026